



Assemblée Extraordinaire NBTA Europe Jeudi 24 mars 2016 à 09.00 heures

Procès-verbal

1. Appel

Sont présents les délégués de :

Rep. Tchèque, Irlande, France, Hollande, Angleterre, Espagne, Norvège, Italie
Slovaquie (sans droit de vote)

voir liste de présence annexe

Le président ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à tous. Il demande à chaque délégué de se présenter.

2. Nomination des Membres de la Commission Technique

Christine explique le fonctionnement de l'Académie de Twirling. Le groupe est déjà actif : stage de Reims et stage de Lille pour former les premiers enseignants. Le but est d'avoir des enseignants dans chaque pays.

Cette année, pour les Championnats d'Europe, le niveau est obligatoire pour les solos 1 bâton, mais pour l'année prochaine, il sera obligatoire pour toutes les disciplines individuelles.

Elle parle également du test de juges par internet, elle est également déçue du manque d'intérêt des pays.

Christine explique son choix des membres basés sur l'expérience et la motivation.

Christine Bel propose :

Maxine Halford
Rita Schrooten
Mariana Chizzoli
Maryse Budan

Ces 4 membres sont acceptés à l'unanimité (8 voix).

3. Finance

3.1. Rapport de la Trésorière

Véronique présente les comptes de l'année 2013 / 2014

Elle présente ensuite les comptes 2014 / 2015

3.2. Rapport des Vérificateurs des comptes

Les vérificateurs proposent d'accepter les comptes 2013-2014, mais ont quelques remarques :

pour les remboursements de frais faire deux écritures hôtel et voyage séparé.
Il ne faudrait pas déduire la cotisation des remboursements de frais, les frais doivent être remboursés totalement et la cotisation payée séparément.

Les vérificateurs proposent d'accepter les comptes 2014 - 2015, mais ont quelques remarques :

Ils recommandent que tous les paiements soient faits par banque et pas de paiement cash.

Un contrôle du paiement des cotisations doit être fait avant les compétitions. Un pays n'ayant pas payé sa cotisation ne peut pas participer aux CE ou CM.

3.3. Acceptation des rapports de la Trésorière et des Vérificateurs de comptes

Les comptes 2013-2014 ont été acceptés à l'unanimité

Les comptes 2014-2015 ont été acceptés à l'unanimité

Les propositions suivantes sont faites :

- Changer la date de paiement des cotisations pour l'année suivante au 1^{er} septembre.

- Interdiction de participation aux CE ou CM pour les pays n'ayant pas payé leur cotisation

La discussion et le vote sont reportés à l'AG 2016

3.4. Présentation du Budget 2015/2016 par la Trésorière

Le budget est accepté en faisant abstraction des 2 écritures concernant le remboursement des finances d'inscriptions pour les CET et CEM.

3.5. Nouveau prix pour les participants

- Solo	€	25
- Duo	€	30
- Team	€	50
- Groupe	€	70

Uniquement augmentation des tarifs

Oui 6 voix Non 1 Abstention 1

3.6. Une demande d'offre sera envoyée à chaque pays pour la prochaine assemblée générale pour un système informatique pour les compétitions offrant les mêmes possibilités que le système utilisé en Italie (possibilité d'introduire les scores, possibilité d'afficher les scores, faire le classement, etc)

3.7. Election de la Trésorière (Véronique Tassy accepte une réélection)

Pas d'autres candidatures.

Véronique Tassy est élue à l'unanimité

4. Différents entre : NBTA Europe – WFNBT – IBTF

Maurizio explique les différentes structures :

NBTA Europe a ses statuts

WFNBTA a ses propres statuts.

Si tout le monde respectait cela, il n'y aurait pas de problèmes, mais la WFNBTA se base souvent sur les statuts de NBTA Europe.

IBTF devrait représenter les fédérations WFNBTA et WBTF à égalité.

Malheureusement la WBTF a 9 représentants et WFNBTA 7 représentants, donc l'équilibre est rompu. Maurizio a contesté les statuts, mais les statuts ont été publiés sans modifications.

Les 4 personnes ayant droit de signature (signature à 2) sont le président, le 1er vice-président, le trésorier, le secrétaire qui appartiennent tous à la WBTF (sauf le vice-président).

Pour le Grand-Prix IBTF, toutes les finances d'inscription ont été versées sur un compte de la WBTF. Il n'existe pas de compte IBTF. Les comptes du GP n'ont jamais été donnés.

Maurizio informe l'assemblée qu'il va demander à la WFNBTA de l'autoriser à arranger cela, ainsi que Christine pour les questions techniques, sinon on va continuer à payer pour rien.

En 2020, l'IBTF devrait être opérative, mais pour l'instant rien n'a été fait.

Toute opposition au présent PV est régit par les points 5.2.24 et 5.2.25 des statuts.

Pour rappel :

**Prochaine AG lors des Championnats d'Europe Majorettes en Angleterre
le vendredi 7 octobre 2016 à 10h00 à Crawley**

En cas de litige, seul le texte français fait foi.

In the event of litigation, only the French text is taken.

Bienne, le 15.04.2016

Le Secrétaire Roland ORY